



IATF - International Automotive Task Force

Règles pour la reconnaissance IATF et son maintien

Règles IATF 5^{ème} Edition – Interprétations Validées (SI)

*Les Règles pour la reconnaissance IATF - 5^{ème} Édition, pour l'IATF 16949 (« Rules 5th Edition ») ont été publiées en novembre 2016 et sont applicables au 1^{er} janvier 2017. Les *Interprétations Validées* suivantes ont été décidées et approuvées par l'IATF. Sauf indication particulière, les *Interprétations Validées* sont applicables dès leur publication.*

Les révisions du texte apparaissent en **bleu**.

Une *Interprétation Validée* (SI) modifie l'interprétation d'une règle ou d'une exigence et devient alors elle-même la référence pour déterminer une non-conformité.

SI 1 émises en juin 2017, sont applicables le 1^{er} juillet 2017. Les interprétations de SI 2 à SI 5 émises en octobre 2017, sont applicables le 1^{er} octobre 2017. **SI 6-7 émises en novembre 2018, sont applicables le 12 novembre 2018.**

NUMÉRO	REFERENCE DES REGLES	INTERPRETATION VALIDEE
1	<p style="text-align: center;">4.2 Processus d'inscription et critères pour les candidats auditeurs IATF 16949</p>	<p>L'organisme de certification doit avoir un processus pour sélectionner les candidats auditeurs à l'admission au processus de qualification des auditeurs IATF. L'entité contractuelle d'un organisme de certification sponsorisant un auditeur doit fournir pour chaque candidat un dossier d'inscription complet et toutes les informations utiles à l'Oversight Office IATF concerné pour approbation et accès aux sessions de qualification des auditeurs IATF.</p> <p>Le candidat auditeur doit remplir les critères de sélection suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) être qualifié selon l'ISO/IEC 17021 et les règles de l'accréditeur national pour réaliser des audits ISO 9001, b) avoir conduit au moins six (6) audits tierce partie selon l'ISO 9001 dans des sites de fabrication industrielle dont au moins trois (3) en tant que responsable d'audit, <p>Note : l'expérience d'audit automobile en tant qu'auditeur première ou seconde partie pourra être prise en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> c) avoir la connaissance et la compétence des méthodes et outils de base de l'automobile, d) avoir quatre (4) années à plein temps d'expérience pratique comprenant deux (2) années complètes dans une activité d'assurance qualité et/ou de management de la qualité dans une ou des organisations entrant dans le domaine d'application de l'IATF 16949 (voir clause 1.0). Cette expérience doit avoir été acquise durant les quinze (15) dix (10) dernières années dans un organisme de production automobile. <p>NOTE: L'expérience dans des secteurs industriels à exigences similaires (<i>e.g., Aéronautique, Télécommunications, Industrie ferroviaire, Equipements industriels Hors Route, etc.</i>) dans les domaines de la chimie, électricité, électronique ou métallurgie pourra être prise en compte</p> <p>Justification du changement:</p> <p><i>Permet d'ajouter une capacité supplémentaire d'auditeur automobile pour aider à la transition IATF</i></p>

NUMÉRO	REFERENCE DES REGLES	INTERPRETATION VALIDEE
2	7.2 Audits spéciaux	<p>L'organisme de certification peut avoir besoin de conduire des audits de clients certifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour enquêter sur des plaintes sur la performance (voir clauses 8.1 a) et 8.1 b)), - pour faire suite à des modifications dans le système de management de la qualité du client (voir clause 3.2), - pour faire suite à des changements significatifs sur le site d'un client, - pour faire suite à la suspension d'un certificat (voir clause 8.3), - pour vérifier l'efficacité de la mise en œuvre des actions correctives concernant les non-conformités majeures (voir clause 5.11.4), - pour vérifier l'efficacité de la mise en œuvre des actions correctives concernant les non-conformités considérées comme ouvertes mais 100 % résolues (voir clause 5.11.3 c), - pour vérifier que les actions correctives mises en œuvre montrent une amélioration dans les indicateurs pour l'atteinte des performances clients ; - pour faire suite au retrait d'un certificat (voir clause 8.7). <p>Justification du changement:</p> <p><i>L'IATF a observé des situations où l'organisme de certification émet une non-conformité majeure à un client pour non atteinte des objectifs sur les indicateurs de performance clients finaux (c'est-à-dire délais de livraison et/ou qualité) ou due à une mise en statut spécial par un constructeur OEM membre de l'IATF. Cet organisme de certification suspend le certificat IATF du client et réalise un audit spécial sur site. Pendant cet audit spécial sur site, l'organisme de certification peut vérifier la mise en œuvre efficace des actions correctives identifiées, mais un temps insuffisant est passé pour voir les actions qui conduisent à l'atteinte/ amélioration sur les indicateurs de performances des clients finaux. Cette nouvelle exigence apporte de la flexibilité à l'organisme de certification pour de nouveau visiter le site client dans un délai raisonnable après le premier audit spécial pour vérifier l'amélioration durable dans les tableaux de bord/ reporting aux clients finaux.</i></p>

NUMÉRO	REFERENCE DES REGLES	INTERPRETATION VALIDEE
3	4.3.1 Processus de qualification initiale	<p>Une fois admis au processus de qualification des auditeurs, le candidat doit démontrer ses compétences techniques en réussissant les épreuves de la qualification initiale de l'IATF qui inclut une partie orale. L'auditeur ayant suivi la formation et réussi le test de qualification reçoit une carte d'auditeur de l'IATF. Un un certificat d'auditeur ayant une validité de deux (2) ans est fourni à fourni par l'organisme de certification ayant présenté cet auditeur, afin que celui-ci puisse utiliser l'auditeur pour réaliser des audits IATF 16949 en son nom.</p> <p>L'organisme de certification doit garantir que l'auditeur nouvellement qualifié s'inscrit au processus IATF de développement continu en ligne dans un délai de soixante (60) jours à compter de la qualification initiale.</p> <p>Justification du changement:</p> <p><i>La délivrance du certificat d'auditeur démontre la qualification ce qui rend la carte d'auditeur redondante. Les candidats auditeurs sont maintenant tenus d'entrer dans la base ADP de l'IATF, avant leur qualification initiale en face à face, au lieu d'entrer dans la base dans les soixante (60) jours suivant leur qualification initiale.</i></p>
4	4.3.2 Processus de requalification	<p>L'organisme de certification garantit que l'auditeur passe les examens de connaissance et d'application du processus de développement en ligne des auditeurs IATF dans les deux (2) ans suivant leur qualification initiale.</p> <p>L'auditeur ayant terminé avec succès le processus de requalification reçoit une nouvelle carte d'auditeur de l'IATF. Un un nouveau certificat d'auditeur est fourni à fourni par l'organisme de certification ayant présenté cet auditeur, afin que celui-ci puisse continuer d'utiliser l'auditeur pour réaliser des audits IATF 16949 en son nom.</p> <p>Justification du changement:</p> <p><i>La délivrance du certificat d'auditeur démontre la qualification ce qui rend la carte d'auditeur redondante.</i></p>
5	5.5 Fonctions support	<p>L'organisme de certification doit entrer les informations relatives à chaque fonction support audité (c'est-à-dire le nom de l'emplacement audité, les dates d'audit, les noms des auditeurs et les jours</p>

NUMÉRO	REFERENCE DES REGLES	INTERPRETATION VALIDEE
		<p>d'audit pour chaque auditeur) dans le champ commentaire sous l'audit du site de production. Si une fonction de support distante prend en charge plus d'un site de fabrication, l'organisme de certification doit saisir les informations d'audit sous un même site de fabrication. L'information doit être dans le format spécifié, en anglais.</p> <p><i>Justification du changement : pour clarifier le processus de saisie des audits des sites de fonction support distantes dans la base de données de l'IATF afin d'assurer la cohérence entre les organismes de certification et de rationaliser le processus en cours observé.</i></p>
<p>6</p>	<p>4.5 Maintien de la certification des auditeurs</p>	<p>Chaque organisme de certification doit avoir un processus continu permettant de statuer sur le maintien ou le retrait de la certification de chacun des auditeurs qu'il sponsorise. Ce processus doit inclure :</p> <p>a) gestion et suivi du processus de développement des auditeurs IATF, incluant les résultats des évaluations et la progression personnelle, b) surveillance et mesure permanentes de la performance et du développement continu qui doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le respect des délais de retour des rapports d'audit finaux (Cf. clause 5.10) ; • Le respect des délais de retour des rapports d'audit finaux incluant les décisions concernant les non-conformités client (Cf. clause 5.11.3) ; • Les résultats des décisions relatives aux certifications (Cf. clause 5.12) ; • Les résultats des Audits Témoin ; • L'analyse individuelle des non-conformités ; • Les résultats des audits témoins internes des Organismes de certification ; • Les résultats de surveillance post-audit ; • Les retours des clients et de leurs fournisseurs. <p>c) respect des exigences relatives au nombre minimal d'audits et de jours d'audits (Cf. clause 4.5.1),</p>

NUMÉRO	REFERENCE DES REGLES	INTERPRETATION VALIDEE
		<p>d) réalisation du nombre minimal d'heures de Développement Continu Personnel (DCP) (Cf. clause 4.5.2), e) l'enregistrement des points a) à d) ci-dessus doit être maintenu pour tous les auditeurs sponsorisés dans l'entité contractuelles.</p> <p>Si un niveau acceptable de performance ne peut être obtenu ou maintenu, l'organisme de certification doit définir les actions qui doivent être implémentées afin d'améliorer la performance de l'auditeur. L'organisme de certification doit informer son Oversight Office de toute activité frauduleuse d'un auditeur sponsorisé.</p> <p>L'IATF se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement un auditeur IATF16949 en cas de non-respect des attendus. Dans ce cas, l'organisme de certification doit immédiatement limiter l'utilisation ou cesser d'utiliser l'auditeur IATF16949 concerné. En cas de suspension temporaire, un auditeur IATF16949 ne peut plus conduire d'audit IATF16949. En cas de suspension définitive, l'auditeur devra être déclaré inactif à la fois par l'Oversight Office compétent et l'organisme de certification.</p> <p>Justification du changement : Afin de définir un niveau acceptable de performance lors des audits IATF16949, l'organisme de certification doit disposer d'un processus de mesure et de suivi de la performance des auditeurs IATF16949. L'IATF se réserve le droit de sanction envers tout auditeur ne respectant pas les attendus de performance ou de représentativité.</p>
7	<p>Eligibilité à la certification IATF16949 1.0</p>	<p>"Pièces de série spécifiées par un client" doit être compris comme étant des pièces qui font partie intégrante d'un véhicule. Les seules pièces spécifiées par un client qui ne répondent pas à cette exigence mais doivent être incluses sont les suivantes : extincteur, cric, et tapis de sol, les manuels d'utilisateur, et les triangles de signalisation et les gilets réfléchissants.</p> <p>Justification du changement : Tout comme pour les triangles de signalisation, nombreux sont les règlements nationaux/standards qui demande que les gilets réfléchissants entre dans le cadre du standard IATF16949.</p>

